

Comment candidater à la fonction de représentant familial au CCAS/CIAS ?

- Rapprochez-vous de l'Udaf de votre département pour faire connaître votre souhait de candidater au poste.
- Un dossier de candidature vous sera transmis et sera à retourner complété à votre Udaf.
- Une fois que le conseil d'administration de l'Udaf aura validé votre candidature, celle-ci sera proposée au maire de votre commune.
- Vous serez ensuite informé de la suite donnée à votre candidature.

Les conditions recommandées par le réseau Unaf, Udaf, Uraf :

Être adhérent d'une association familiale membre de votre Udaf.

Dates clés

- Vous pouvez candidater dès 2025
- Elections municipales Mars 2026
- Avril/mai 2026 : Constitution des conseils d'administration des CCAS CIAS



Pour en discuter, votre contact :

Céline ou Sabrina

Contact mail :

s.flutre@udaf95.fr /

service-institution@udaf95.fr

☎ : 01.30.75.00.25.

Udaf 95

28 rue de l'Aven – BP 88499

95891 CERGY-PONTOISE cedex

www.udaf95.fr



Devenir représentant familial



CCAS / CIAS

Centre Communal (Intercommunal) d'action sociale (CCAS/CIAS)

C'est agir pour défendre les familles de votre commune.

Votre mission en pratique

- **Une mission bénévole** : La mission du représentant familial est un engagement bénévole au nom de l'Udaf de votre département, vous représentez l'ensemble des familles de la commune.
- **Être à l'écoute des besoins et témoigner des attentes des familles** grâce à votre implication dans la vie locale et associative.
- **Être force de propositions** d'actions pour les familles. Vous êtes le « référent famille » auprès des partenaires locaux.
- **Rendre compte de votre mandat** à votre Udaf lors de rencontres ainsi qu'à l'aide de l'outil RezoContributions. Vous avez un rôle d'alerte pour faire remonter les préoccupations des familles.

Qu'est-ce qu'un CCAS/CIAS ?



- Le CCAS est une structure de proximité qui permet l'accès à l'aide sociale légale.
- Les CCAS/CIAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les seniors et personnes dépendantes, soutenir les personnes souffrant de handicap, gérer différentes structures destinées aux enfants (accueil périscolaire, crèches), aider les familles fragiles.
- Les CCAS/CIAS possèdent une double fonction : Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire...), conformément à la politique d'action sociale de la commune.
- Selon les communes, le CCAS/CIAS porte des services à caractère social pour tous : seniors et personnes dépendantes (animation, portage de repas, gestion téléassistance, gestion d'un EHPAD) ; jeunes (temps périscolaire, gestion d'un accueil petite enfance...), familles (aides aux vacances, aides sociales...) ; associations (animation et aide ponctuelle) ; vie locale (gestion d'un centre social)

L'organisation d'un CCAS

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire, celui du CIAS par le président de l'intercommunalité.

Il se réunit 3 fois par an minimum. **La durée de mandat est de 6 ans.**

Il est constitué de 4 à 8 élus municipaux (ou 8 à 16 élus intercommunaux) et de 4 à 8 membres nommés (8 à 16 dans les CIAS) : **représentant de l'Udaf** et représentants d'associations (personnes âgées, personnes en situation de handicap, lutte contre l'exclusion).

La place du représentant familial au sein du CCAS/CIAS

→ Le représentant familial siège au conseil d'administration.

→ Il a la légitimité pour représenter l'ensemble des familles de la commune, dans leur réalité de vie et leur diversité.

→ Il apporte les points de vue de l'Union sur les sujets débattus en lien avec la famille.

→ Le représentant familial se constitue un réseau avec les membres des associations locales et les élus.

Pour vous accompagner dans votre mission : L'Udaf mettra à votre disposition des outils, des temps de rencontre, de formation ainsi que des avis de politique familiale à porter.

Un réseau national de 6.000 représentants familiaux Udaf en CCAS/CIAS



PAROLES DE REPRESENTANTS CCAS

« Je me sens utile en étant représentant au CCAS, cela nécessite de comprendre les besoins concrets des familles : autonomie, handicap, petite enfance ! »

« Nous étudions des situations locales, j'ai l'impression d'aider ceux qui en ont vraiment besoin ! »

« Agir au sein du CCAS c'est défendre des valeurs de solidarité ! »

